

**FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE
APPEL A PROJETS « OUTRE-MER » (AOUT 2009)**

Enveloppe maximale de crédits : 1 M€(3 programmes confondus)

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre des 3 programmes ci-dessous. Tout projet devra faire l'objet d'un cofinancement.

NB : Les territoires concernés par les appels à projets sont : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

PROGRAMME DOM 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES ET LES PROJETS DES JEUNES

Eléments de contexte

Il n'existe aujourd'hui aucun programme d'accompagnement de grande ampleur des jeunes micro-entrepreneurs. Il s'agit pourtant d'un public potentiellement très intéressé par la création d'entreprise alors que les 4 DOM-ROM sont les 4 dernières régions de l'Union européenne en matière de chômage des jeunes (taux supérieur à 50%).

Objectif des expérimentations

Les jeunes manquent en général de fonds propres car ils ne peuvent pas bénéficier du RSA et des possibilités de cumul RSA/revenus tirés de l'activité indépendante au démarrage.

En métropole, certains programmes ont vocation à accompagner les jeunes qui sont intéressés par la création d'entreprise. Ils offrent un accompagnement spécifique comprenant un coaching individuel et en groupe, un suivi individuel, une immersion en entreprise et une formation.

Or, il s'avère que ces dispositifs expérimentaux ciblés sur les jeunes ne concernent à ce jour aucune collectivité ou département d'outre-mer.

Il semble donc nécessaire d'encourager des programmes de promotion du micro-crédit social ou professionnel pour les jeunes ultramarins.

Comme pour les dispositifs déjà existants en métropole, une priorité sera accordée aux projets présentés au bénéfice des publics relevant des ZUS et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Evaluation

L'évaluation du projet devra être conçue et menée par un évaluateur spécifique distinct du porteur de projet. Elle pourra être prise en charge intégralement par le fonds.

La démarche portera sur un panel de bénéficiaires et de non bénéficiaires du dispositif d'accompagnement mis en place.

L'évaluation devra reposer sur des outils quantitatifs *ad hoc* permettant de mesurer la création effective d'entreprise par les jeunes accompagnés.

La mission d'animation du fonds pourra aider les porteurs de projet à trouver des évaluateurs pour leur projet.